Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Paris

Paris, le vendredi 24 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet *: La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et le Barreau de Paris informent les artisans parisiens sur le bail commercial.*

Mercredi 22 juin 2016, la **Mairie du 9ème arrondissement** accueillait la soirée d'information dédiée au bail commercial organisée par la **Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et le Barreau de Paris**.

Christian Le Lann, Président de la CMA de Paris et **Alexis Govciyan**, 1er adjoint à la Maire du 9ème arrondissement, ont introduit cette soirée d'information à laquelle près d'une centaine d'artisans parisiens ont répondu présent.
Leurs très nombreuses questions témoignent de leur intérêt à être informés et conseillés sur les principes fondamentaux du bail commercial qui demeure une préoccupation majeure des chefs d'entreprise artisanale parisiens.

Négociation des clauses clés du contrat, répartition des charges locatives, fixation du loyer, conditions de renouvellement, modalités et dates de délivrance des congés, départ à la retraite et déspécialisation, autant de sujets qui ont été détaillés par les avocats du Barreau de Paris pour permettre aux artisans parisiens d'appréhender les relations entre bailleur et locataire et de maîtriser les règles principales du bail commercial, un élément indispensable à la bonne marche de leur entreprise.

Cette rencontre compte parmi les nombreuses réunions d'information organisées tout au long de l'année par la CMA de Paris et s'inscrit en particulier dans le cadre du partenariat conclu avec le Barreau de Paris. Grâce à ce partenariat, les artisans parisiens bénéficient aussi 2 mercredis par mois de conseils juridiques gratuits et personnalisés dans le cadre des « Mercredis de l'avocat ».

Contact presse :
Bérengère HEDUIT - 01 53 33 53 04
berengere.heduit@cma-paris.fr
Twitter : @CMA_Paris